

## Conseil municipal, séance du 24 mai 2012

Vu les activités du service de l'environnement et des sports pour lesquelles il est nécessaire d'acquérir et de remplacer des véhicules ;

Vu la nécessité de remplacer l'une des balayuses de l'actuel parc à balayuses du service de l'environnement et des sports ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 10 mai 2012 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par **20 oui / 0 non / 6 abstentions**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement net de Fr. 221'000.-- pour l'achat d'une balayuse RAVO 540 STH en remplacement d'une ancienne balayuse RAVO 340 ; soit Fr. 281'000.-- moins la reprise de l'ancienne balayuse RAVO 340 pour Fr. 60'000.--, complètement amortie au 31.12.2009.
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 506, compte 622538.506061,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 146, compte 622538.146001,
4. d'amortir cette somme en 5 ans dès 2013 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 622599.331000.

## Conseil municipal, séance du 24 mai 2012

Vu le compte administratif pour l'exercice 2011 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2011 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

Vu le rapport de la commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 16 avril 2012,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par **27 oui / 0 non / 0 abstention**

- I. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011.
- II. D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de Fr. 97'903'271.61 aux charges et de Fr. 103'647'362.97 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 5'744'091.36
- III. D'approuver le compte d'investissement 2011 du patrimoine administratif pour un montant de Fr. 30'149'477.32 aux dépenses et de Fr. 590'048.60 aux recettes. Les investissements nets du patrimoine administratif s'élevant à Fr. 29'559'428.72
- IV. D'approuver le compte d'investissement 2011 du patrimoine financier pour un montant de Fr. 679'844.70 aux dépenses et de Fr. 325'408.- aux recettes. Les investissements nets du patrimoine financier s'élevant à Fr. 354'436.70
- V. Les investissements nets totaux s'élèvent ainsi à Fr. 29'913'865.42
- VI. D'approuver le financement des investissements nets du patrimoine administratif de Fr. 29'559'428.72 par l'autofinancement à raison de Fr. 19'011'964.76, soit la somme de Fr. 13'267'873.40 représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au compte de fonctionnement plus l'excédent de revenus de Fr. 5'744'091.36  
En tenant compte de l'utilisation des taxes d'écoulement pour un montant de Fr. 132'966.20, l'insuffisance de financement du patrimoine administratif s'élève ainsi à Fr. 10'393'430.16, après élimination d'un transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif s'élevant à Fr. 287'000.-
- VII. D'approuver l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier qui s'élève à Fr. 641'436.70
- VIII. L'insuffisance de financement total s'élève donc à moins Fr. 11'034'866.86 et augmentée des autres positions bilancielles de Fr. 19'034'866.86 représente la diminution de la dette communale de Fr. 8'000'000.- au 31 décembre 2011.

## Conseil municipal, séance du 24 mai 2012

IX. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 5'744'091.36 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2011.

X. D'approuver le compte de bilan au 31 décembre 2011, totalisant à l'actif un montant de Fr. 383'256'202.60 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	201'817'339.80
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	181'438'862.80

**Total de l'actif** 383'256'202.60

et au passif un montant de Fr. 383'256'202.60 qui se compose de

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	13'917'355.71
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	95'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	350'542.35
- Provisions (nature 24)	37'883'405.75
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	31'588'930.32
- Fortune nette (nature 29)	204'515'968.47

**Total du passif** 383'256'202.60

Engagement hors bilan : Cautionnement simple de la commune à la Banque Cantonale de Genève pour le prêt contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées pour la construction de l'EMS Les Mouilles, soit Fr. 22'000'000.-

## Conseil municipal, séance du 24 mai 2012

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport des commentaires sur les écarts pour les crédits supplémentaires 2011

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 16 avril 2012

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par **27 oui / 0 non / 0 abstention**

- I. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2011, par fonctions et natures, selon le rapport annexé, pour un total de Fr. 8'740'386.61
  
- II. Les crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 5'149'770.- d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par Fr. 9'197'820.97 de plus-values enregistrées aux revenus.

## Conseil municipal, séance du 24 mai 2012

Vu que la Ville de Lancy est propriétaire de la parcelle n°1759, située avenue du Cimetière 28 ;

Vu que la Ville de Lancy va acquérir la part de co-propriété de 50% de la famille BERTSCHY, sur la parcelle no 2812, feuille 5 de Lancy, située avenue du Cimetière 28bis, selon l'arrêté du Conseil municipal du 29 mars 2012 ;

Vu que la famille ROBERT est co-propriétaire de l'autre part à 50% de la parcelle n°2812, située avenue du Cimetière 28bis ;

Vu que la famille ROBERT envisage de vendre sa part de co-propriété sur ladite parcelle ;

Vu le rapport d'expertise établi par M. Italo F. GALEOTTO, architecte, en date du 5 novembre 2008 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2 mai 2012 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par 27 oui / 0 non / 0 abstention

1. d'acquérir la part de co-propriété de la famille ROBERT sur la parcelle n°2812, feuille 5 de Lancy, d'une surface totale de 757 m2, pour le prix de Fr. 700'000.-- plus les frais d'acte estimés à Fr. 35'000.--, total Fr. 735'000.--,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 951157.503003,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 123, compte 951157.123110,
4. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous actes relatifs à cette opération.

## Conseil municipal, séance du 24 mai 2012

Vu la nécessité de procéder à la réfection du préau secondaire de l'école du Bachet-de-Pesay ;

Vu la rénovation du préau principal et des jeux ayant eu lieu en 2010 ;

Vu l'état du préau secondaire fortement dégradé : fissurations, tassements, affaissements, créant des flaques d'eau stagnantes lors d'intempéries ;

Vu l'accord des co-propriétaires du garage souterrain de la parcelle 2519, où se situe le préau secondaire de l'école, pour entreprendre ces travaux ;

Vu la possibilité de créer en même temps une zone de loisirs pour le quartier ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 3 mai 2012 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par **27 oui / 0 non / 0 abstention**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction, en fonction de la variante choisie pour la zone de loisirs, de Fr. 360'000.-- destiné à la réfection du préau secondaire de l'école du Bachet-de-Pesay et à la création d'une zone de loisirs ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 210110.503765,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 210110.143281,
4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2013 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 210190.331000.

## Conseil municipal, séance du 24 mai 2012

Vu la nécessité de réaliser un collecteur séparatif pour l'évacuation des eaux claires et usées des bâtiments situés au sud-est du périmètre du PLQ La Chapelle-Les Sciers (chemin de Compostelle) ;

Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 28 janvier 2010, qui portait sur l'étude des collecteurs de la route de la Chapelle et du chemin de Compostelle ;

Vu la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (L2 05.01) et le règlement d'exécution de la loi sur les eaux du 15 mars 2006 ;

Vu que, selon les directives du DCTI, ce collecteur doit récolter les eaux en système gravitaire au minimum jusqu'au niveau du premier sous-sol des bâtiments et que ceux se situent sur la Commune de Lancy ;

Vu que ce collecteur sera raccordé au collecteur du réseau secondaire communal, actuellement en cours de reconstruction sous la route de la Chapelle ;

Vu l'économie réalisée de Fr. 840'000.-- en avançant la réalisation de ce collecteur non prévue dans le plan des investissements 2012 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 3 mai 2012 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 14 mai 2012 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par **27 oui / 0 non / 0 abstention**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 460'000.-- destiné aux travaux pour la réalisation d'un collecteur séparatif au chemin de Compostelle,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710041.501115,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710041.141101,
4. de financer partiellement ce crédit par les participations financières des promoteurs, estimées à Fr. 345'000.--, par le compte des recettes d'investissements, rubrique 631, compte 710041.631703,
5. de financer le solde du crédit de Fr. 115'000.-- par :
  - Une subvention cantonale, estimée à Fr. 31'050.-- (taux 27%) par le compte des investissements, rubrique 661, compte 710041.661821
  - Un prélèvement sur le fonds de la taxe d'équipement estimé à Fr. 20'000.--, rubrique 610, compte 710041.610786
  - Un prélèvement sur le fonds de la taxe d'écoulement estimé à Fr. 63'950.--, rubrique 612, compte 710041.612787
6. sous réserve d'un financement intégral de ce crédit, d'amortir le solde éventuel en 20 ans à compter de 2013 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 719100.331000

## Conseil municipal, séance du 24 mai 2012

Vu que la Ville de Lancy est au bénéfice d'une concession d'utilisation de la couverture des voies autoroutières T104 située dans le périmètre de Lancy Sud lui permettant de créer, en surface, des aménagements urbains ;

Vu que cette surface ne bénéficie pas d'un système de drainage lui permettant d'évacuer les eaux pluviales ;

Vu la nécessité d'effectuer des travaux d'assainissement et d'aménagement dans ce périmètre ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2011 octroyant un crédit de Fr. 300'000.-- pour l'assainissement et l'aménagement de la zone ;

Vu la demande du Conseil municipal de coordonner ces aménagements avec le projet du Mégaron ;

Vu les travaux de traitement des terres non prévus dans le premier projet (délibération du 29 septembre 2011) ;

Vu le nouveau projet effectué en collaboration avec le Bureau BATEC ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 3 mai 2012 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 14 mai 2012 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par **27 oui / 0 non / 0 abstention**

1. d'annuler sa délibération du 29 septembre 2011 ouvrant au Conseil administratif un crédit de Fr. 300'000.- pour l'assainissement et l'aménagement de l'esplanade des Palettes dans le périmètre de Lancy Sud,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 480'000.-- destiné à l'assainissement et à l'aménagement de l'esplanade des Palettes située dans le périmètre de Lancy Sud,
3. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 500, compte 334000.500761,
4. de porter cette somme au bilan, rubrique 140, compte 334000.140061,
5. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2013, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 339100.331000.